

Rapport final de la concertation continue

Projet Mistral - Marcecaglia

Dates de la concertation continue
Du 12 janvier 2021 au 19 août 2026

Anne Laporte
Audrey Richard-Ferroudji

Date de remise du rapport, le 20 août 2026



commission
nationale du
débat public



SOMMAIRE

Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
Le projet et le débat public	3
Les enseignements clefs de la concertation continue	3
Fiche d'identité du projet.....	5
Les chiffres clés de la concertation	8
Rappel des enseignements et des recommandations du débat public.....	9
Principaux enseignements du débat	9
Principaux enseignements par thématique	9
Principales demandes de précisions et recommandations de l'équipe du débat	10
Suites données par le maître d'ouvrage au débat public.....	11
Mission des garantes	12
Organisation et modalités de la concertation	13
Des outils d'information divers sur le projet et sur la concertation.....	14
Des rencontres avec les publics en partenariat.....	15
Résultats de la concertation continue	18
Décarbonation, logique industrielle et financement	18
Synergies avec d'autres projets	19
Logistique et mobilité	20
Emploi et Formation	21
Impacts environnementaux et risques	22
Avis des garantes sur le déroulé de la concertation et recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information.....	24

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Le projet et le débat public

Marcegaglia porte un projet de **modernisation d'une aciérie** dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer avec la **création d'une seconde unité**, visant à produire au total 2 150 000 tonnes d'acier par an d'ici 2029. Son procédé serait électrifié (four à arc électrique) et basé sur le recyclage de ferraille, au même titre que l'usine existante. Ce projet vise à **contribuer à la décarbonation de la filière acier et à inscrire durablement l'activité sidérurgique sur le territoire**.

Le **débat public global sur l'avenir industriel de la zone Fos-Berre**, conduit en 2025, a mis en discussion la **transition de la filière sidérurgique à Fos** avec une information du public sur les solutions et scénarios de décarbonation pour la sidérurgie impliquant 3 projets : Mistral, GravitHy (usine de production de fer réduit bas-carbone) et un projet de four électrique d'ArcelorMittal. La viabilité économique des projets a été questionnée dans un contexte international tendu, leurs objectifs de production et les usages de l'acier produit. Une attention a été portée à l'évolution de l'emploi (création et suppression) dans la transition proposée avec des demandes de précision sur les types de métier attendus et les besoins de formation. Les bilans carbone des projets ont été interrogés. L'opportunité du projet Mistral a été argumentée du point de vue du maintien et du développement de la filière sidérurgique à Fos et de l'emploi. Des interrogations et demandes de précision ont porté sur l'approvisionnement en matières premières et plus spécifiquement en ferraille (origine et modalités de transport), l'impact sur la mobilité, les synergies entre les industriels de la zone avec des attentes de mutualisation, les impacts environnementaux (émissions atmosphériques et poussières, consommation d'eau en particulier d'eau de mer, et compensation) et les risques.

Les enseignements clefs de la concertation continue

La concertation continue relative au projet Mistral s'est déroulée du 12 janvier 2026 au 19 août 2026. **D'une durée relativement courte, elle a permis de poursuivre l'information sur le projet et sur ses évolutions principalement auprès de parties prenantes** (Associations, professionnels et institutionnels). Le site internet a été significativement visité, sans que des questions ou contributions y aient été postées. D'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée, du fait notamment des modalités choisies, la visite de site du projet limitée en nombre (30 personnes) et une audition par des membres du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles). La réunion publique mutualisée avec GravitHy et Néocarb et la participation à un forum emploi ont permis des échanges avec un public plus large. D'un point de vue qualitatif, une variété d'arguments a été partagée.

Les garantes estiment que Marcegaglia a mis en œuvre les engagements qu'il avait présentés à la CNDP à l'issue du débat public, en proposant un cadre de dialogue respectueux et ouvert. De leur point de vue, **le droit à l'information et à la participation a été respecté**.

Les modalités mises en œuvre ont permis de poursuivre et d'approfondir les échanges sur les enjeux du projet discutés lors du débat global.

Sur **la logique industrielle du projet**, l'opportunité de sa contribution à la réindustrialisation et à la décarbonation n'a pas été requestionnée dans la concertation continue. Cependant, son bilan carbone complet restait à préciser. La compétitivité de l'acier décarboné a été réinterrogée, avec les sources d'approvisionnement en ferraille et les débouchés des produits. Marcegaglia a précisé les perspectives d'approvisionnement en ferraille en Europe, les clients potentiels principalement en Italie et confirmé sa possibilité d'auto-financement à hauteur du nouveau montant de 1,2 milliard d'euros, tout en précisant que des subventions seraient demandées.

Les synergies entre industriels et projets ont fait l'objet de questions et discussions, sur la mutualisation d'utilités (voie ferrée, cantine, etc.), l'échange de matières (DRI (*direct reduced iron* ou minerai pré-réduit), CO₂, ou vapeur), et le besoin d'infrastructures (de mobilité ou électriques avec le projet de ligne très haute tension (THT) Jonquières-Fos). L'accord tripartite du porteur de projet avec GravitHy et Elyse Energie (Néocarb) a été présenté et Marcegaglia a annoncé son intention de se fournir

auprès de Gravithy pour le DRI avec des alternatives en cas de retard de ce projet. Les attentes de synergie et de cohérence entre les projets ont été renouvelées dans des contributions.

Ces attentes concernent également **la mobilité et le transport**, enjeux réaffirmés dans la concertation continue du fait de la croissance attendue du transport de matières et des déplacements de salariés qui contribueraient à accroître les problèmes de mobilité identifiés sur le territoire, dont des congestions routières. Les échanges ont porté sur les solutions envisagées par Marcegaglia : d'une part favoriser le fret fluvial, maritime et ferroviaire plutôt que routier pour le transport des matériaux et d'autre part pour les déplacements des employés, mettre en œuvre des navettes inter-entreprises, du covoiturage et une coordination des horaires de prise de poste. Marcegaglia a précisé qu'un dialogue était en cours avec la Métropole et avec les autres industriels sur ces sujets. Des contributions ont questionné les capacités à satisfaire ces ambitions.

Sur **l'emploi et la formation**, Marcegaglia a apporté des précisions complémentaires sur la diversité des recrutements envisagés, des métiers peu qualifiés (opérateurs, conducteurs d'engins, ...), à des métiers très qualifiés (ingénieurs, managers) et le travail en cours en partenariat avec des acteurs de la formation. Le sujet reste un point d'attention du public.

Les impacts environnementaux et les risques ont fait l'objet d'une vigilance soutenue dans la concertation continue par un public averti, cela en lien avec les enjeux de **santé**. Une majorité des études n'était cependant pas finalisées lors de la concertation et seront partagées et mises en discussions dans la consultation sur les demandes d'autorisation. Concernant les impacts environnementaux, des précisions ont été apportées sur les **émissions** de l'usine actuelle (« fumées jaunes ») et sur les technologies envisagées pour la future usine et leur impact sur la qualité de l'air (émissions atmosphériques et poussières). Au sujet de la **consommation d'eau** en particulier d'eau de mer, Marcegaglia a annoncé que la nouvelle installation n'aurait pas recours à l'eau de mer, du fait de tours de refroidissement en circuit fermé réduisant la consommation d'eau et les rejets thermiques. Sur l'emprise au sol et l'artificialisation, Marcegaglia a précisé les évolutions du projet, en particulier à la suite de l'étude Faune-Flore-Habitats. Les mesures de **compensation** ont été interrogées avec un appel à une approche globale des compensations et non projet par projet, renforçant les demandes exprimées dans le débat global à ce sujet. Les **risques** liés au projet ont été abordés dont liés à la submersion marine et aux tremblements de terre, avec des attentes de précisions.

A l'issue de cette concertation continue, **des demandes de précisions** sur les suites du projet et sur les enjeux **et des recommandations sur les modalités d'association du public** par Marcegaglia sont exprimées par les garantes pour la suite :

- **Porter une attention aux modalités de partage des résultats des études** lors de la consultation sur le DDAE (Dossier de demande d'autorisation environnementale) ;
- **Poursuivre l'information et l'échange** sur l'évolution du financement du projet, l'offre d'emploi et la transition des emplois existant, la logistique et les solutions pour améliorer la mobilité, et de manière transversale, la synergie du projet avec les autres projets et activités du territoire ;
- **Poursuivre son engagement à prendre une part active dans le cadre collectif de concertation**, en lien avec la concertation continue globale organisée par l'État et celles des autres projets du territoire ;
- **Continuer à aller vers un large public** pour échanger sur le projet, en particulier en participant à des événements ou activités destinées à des publics jeunes.

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Maître d'ouvrage

Le porteur de projet est le groupe **Marcegaglia**.

Contexte du projet

En juin 2024, le Groupe Marcegaglia a fait l'acquisition de l'usine sidérurgique de Fos-sur-Mer (Ascométal), spécialisée dans la fabrication d'aciers spéciaux, à partir d'un procédé associant électrification et recyclage de la ferraille. Cette acquisition s'inscrivait dans une stratégie globale du Groupe, visant à maîtriser la chaîne de valeur de sa production d'acier, en réduisant ses coûts et son empreinte carbone. La réalisation du projet Mistral permettrait à Marcegaglia de ne plus dépendre de fournisseurs en aciers standards fabriqués à partir d'énergie fossile.

La sidérurgie est effectivement l'industrie la plus grande émettrice de gaz à effet de serre (GES) dans le monde. Le projet s'inscrit dans le contexte d'une évolution mondiale du secteur avec des enjeux de transition énergétique et de souveraineté française et européenne.

Le projet Mistral s'inscrit dans le cadre du [« programme » de décarbonation et de réindustrialisation de la zone Fos–Berre et des territoires associés](#) qui a fait l'objet d'un débat public en 2025. Ce programme implique une cinquantaine de projets industriels et d'infrastructure dont 3 projets dans le domaine de l'acier : le projet Mistral, le projet GravitHy (usine de production de fer réduit bas-carbone) et un projet de four électrique d'ArcelorMittal Fos-sur-Mer.

Localisation du projet

Le projet Mistral se situe au sein de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer sur l'emprise du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), en bordure de la darse 1.

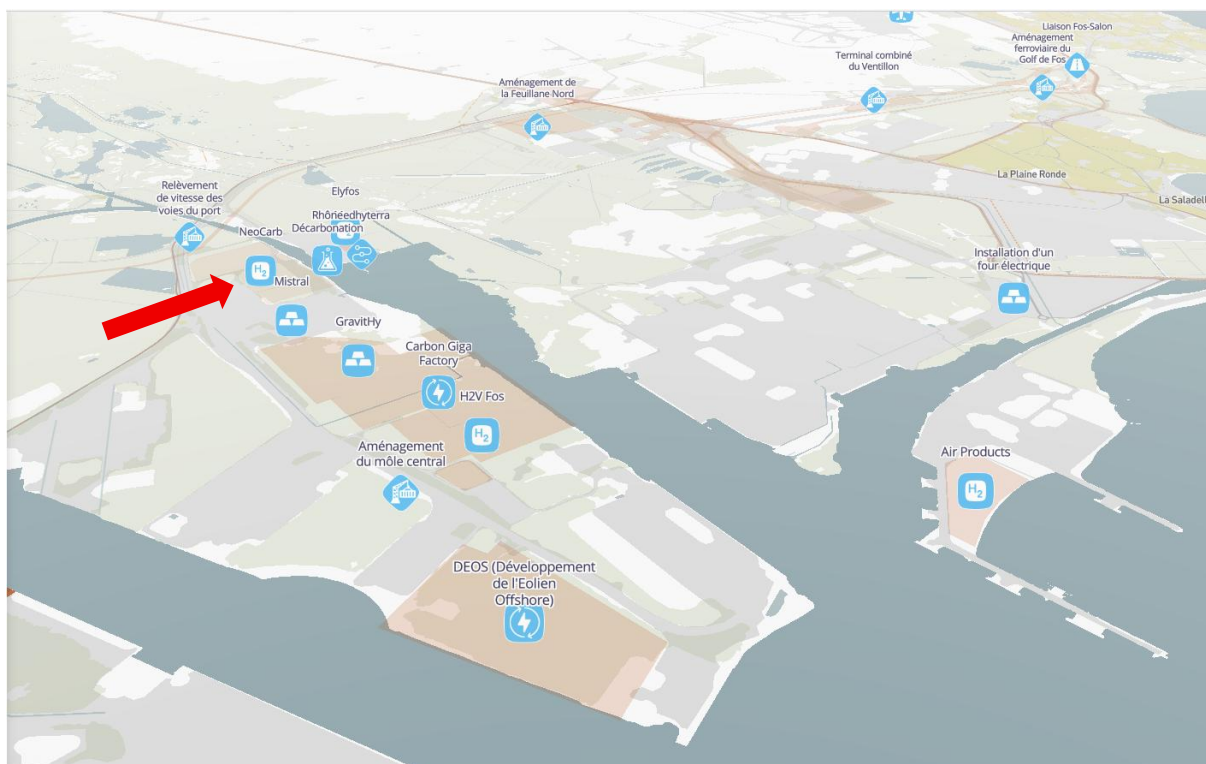


Figure 1 : Situation du projet Mistral au sein de la zone industrialo-portuaire

Source : Capture d'écran [carte interactive du débat](#)

Objectifs du projet selon le porteur de projet

Le projet Mistral a pour objectifs selon Marcegaglia¹ :

- « De poursuivre la décarbonation de la filière de l'acier ;
- De contribuer à la réindustrialisation et à la transition de la zone industrielle de Fos-sur-Mer ;
- De moderniser le site existant ;
- De répondre à la stratégie de développement de Marcegaglia. »

Caractéristiques principales

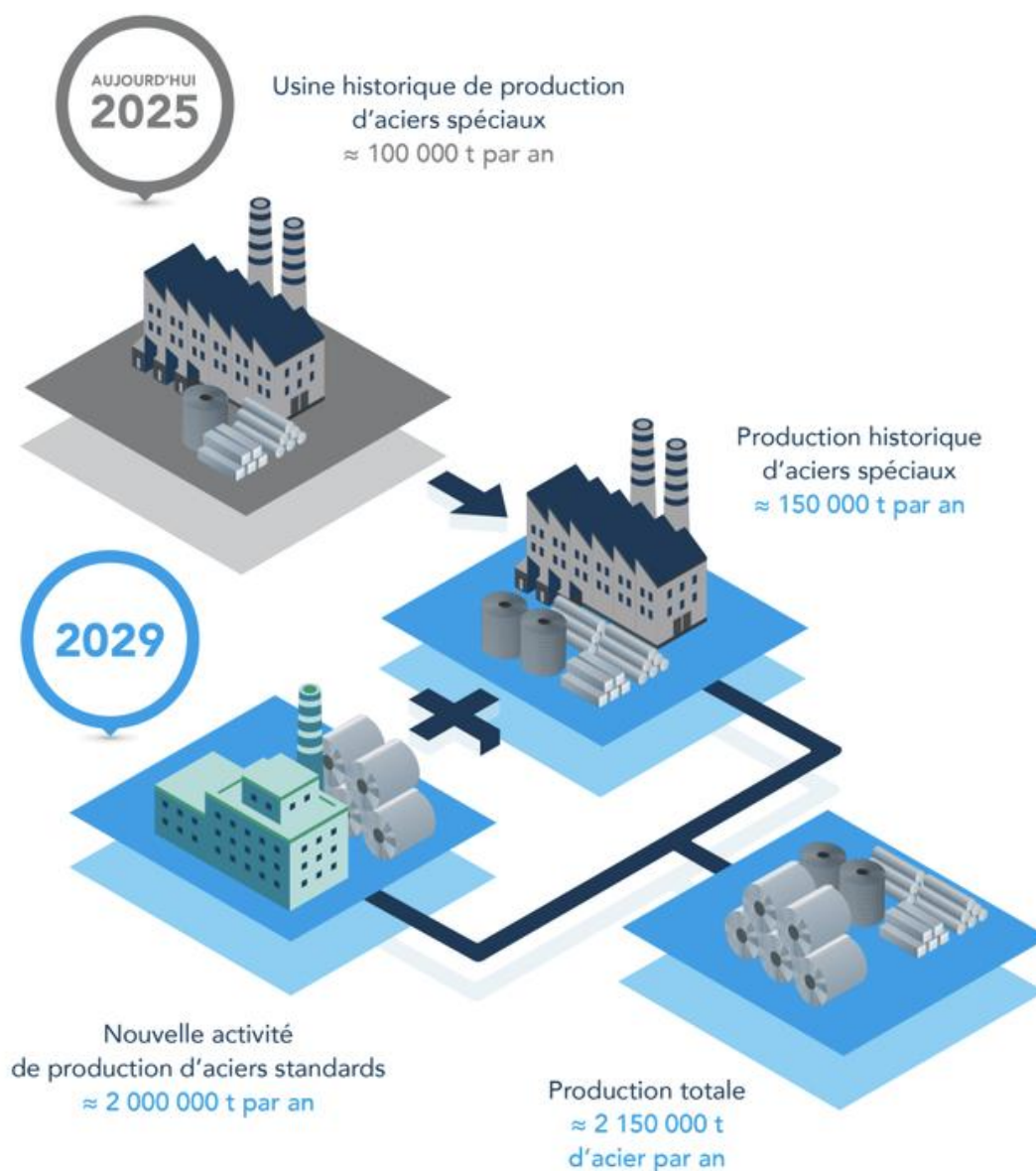


Figure 2 : Modalités d'augmentation de la production du site

Source : Site internet du projet <https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/projet-mistral/>

¹ Source : Dossier du débat public : <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-03/DebatFBP-Marcegaglia-Projet-Mistral-DMO.pdf>

Le projet Mistral vise une **augmentation de la capacité de production totale du site** d'environ 100 000 tonnes/an d'acier actuellement à **2 150 000 tonnes/an**, via :

- la **modernisation des équipements de production historique de l'aciérie** pour tirer le maximum de la capacité du four électrique actuel, à hauteur de 150 000 tonnes par an d'aciers spéciaux ;
- la **création d'une 2e unité de production indépendante** dans l'emprise ICPE² actuelle dédiée à la production de 2 000 000 tonnes d'aciers standards. Son **procédé** serait **électrifié** (four à arc électrique) et basé sur le recyclage de ferraille, au même titre que l'usine existante.

Cette unité de production de grande capacité ferait partie des premières de ce type en Europe et permettrait de **réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 %** par rapport à une production en cycle complet, c'est-à-dire qui associe le minerai de fer brut au produit fini sur un même site industriel. L'objectif est ainsi d'émettre environ 4 fois moins de CO₂ par tonne d'acier produite, notamment grâce au remplacement du charbon sidérurgique par l'utilisation de l'électricité.

Coût

Initialement estimé à 600 millions d'euros (Avril 2025, [dossier du débat](#)), il est réévalué à **1,2 Milliards d'euros** en juin 2026³.

Calendrier

Le calendrier du projet prévoit un démarrage des travaux en fin d'année 2026. La **mise en service de l'aciérie est envisagée début 2029**, avec une montée en puissance progressive permettant d'atteindre le régime nominal d'ici fin 2029.

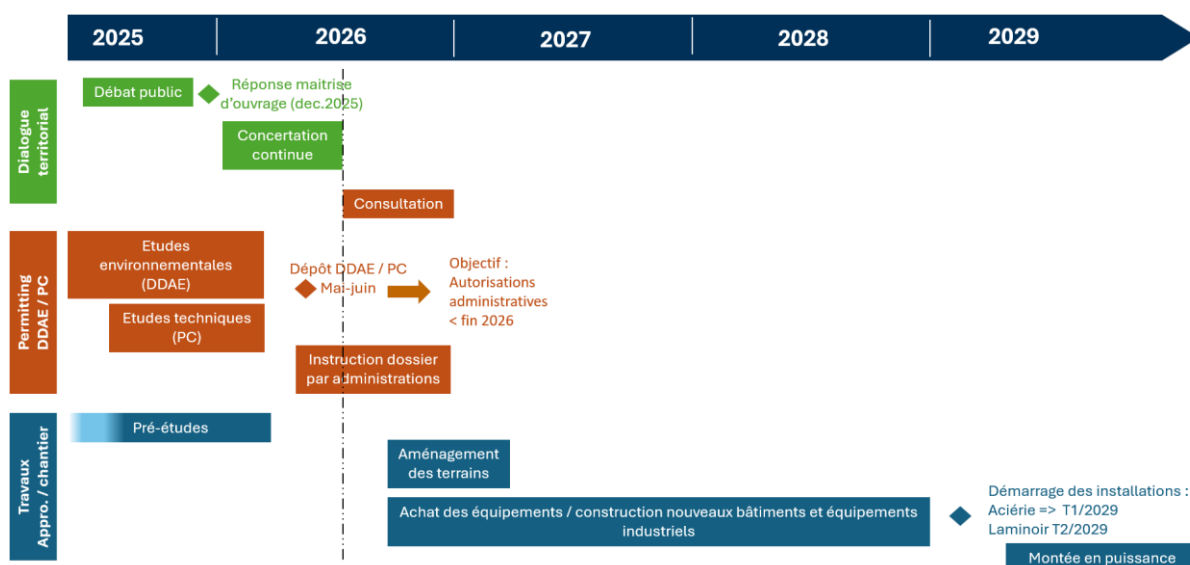


Figure 3 : Calendrier du projet

² Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

³ Source : Lettre d'information #2, juin 2026 : <https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/wp-content/uploads/2026/06/Lettre-dinformation-Marcegaglia-Juin-2026.pdf>

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

- **Dates clés :**

- 5 décembre 2024 : La CNDP est saisie par les préfets des Bouches du Rhône, des Alpes-de Haute-Provence, et du Gard sur une liste principale de projets de décarbonation et de réindustrialisation de la zone industrielle autour du Golfe de Fos et de l'étang de Berre, relevant de l'article L.121-8-1 du Code de l'environnement, dont le projet Mistral de Marcegaglia.
- 13 décembre 2024 : La CNDP décide d'organiser un débat public global couvrant l'ensemble des projets.
- 2 avril au 13 juillet 2025 : Débat public global.
- 13 septembre 2025 : Publication du compte rendu de la commission particulière du débat public (équipe du débat).
- 13 décembre 2025 : Publication de la réponse de Marcegaglia au compte rendu de l'équipe du débat.
- 12 janvier 2026 : La CNDP publie un avis portant sur la complétude et la qualité des réponses des porteurs de projet au regard des questions du public et des recommandations de l'équipe du débat. La CNDP désigne Audrey Richard-Ferroudji et Anne Laporte garantes de la concertation continue pour le projet Mistral de Marcegaglia.
- 10 juin 2026 : Publication de la réponse du Président de la CNDP sur les modalités de la concertation continue.
- 28 mai 2026 : Dépôt de la demande de permis de construire par Marcegaglia.
- 1^{er} juin 2026 : Dépôt de la demande de la demande d'autorisation environnementale.
- 20 août 2026 : Publication du rapport final de la concertation continue et ouverture de la consultation du public.

- **4 Rencontres**

- Réunion publique commune avec les concertations des projets de Gravithy et Néocarb (03/02/26),
- Visite de site ouverte, coorganisée avec FNE PACA et le SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) (27/03/26)
- Audition par le SPPPI PACA (29/04/26)
- Journée ouverte au public « Parlons Industrie » (19/06/26)

- **Environ 200 participations aux rencontres**

- **690 Connexions au [site internet](#) - 1450 pages vues**

- **Pas de questions posées ni d'avis versé sur le site**

- **2 lettres d'information au public**

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT PUBLIC

Principaux enseignements du débat

Parmi les **modalités multiples de participation** mises en œuvre dans le débat global, certaines ont plus spécifiquement permis de discuter de l'opportunité du projet Mistral, de ses enjeux avec les enjeux de décarbonation de la filière sidérurgique, en particulier une réunion publique dédiée sur « l'avenir de la filière sidérurgique sur le territoire » ; deux visites du site du projet, dont une à destination de lycéens et un espace en ligne où il était possible d'adresser directement des questions au projet.

Le débat a mis en discussion la **transition de la filière sidérurgique à Fos** avec une information du public sur les solutions et scénarios de décarbonation pour la sidérurgie impliquant 3 projets : Mistral, GravitHy (usine de production de fer réduit bas-carbone) et un projet de four électrique d'ArcelorMittal. Les synergies entre les 3 projets proposés ont été questionnées ainsi que leur viabilité économique dans un contexte international tendu, leurs objectifs de production et les usages de l'acier produit. Une attention a été portée à l'évolution de l'emploi (création et destruction) dans la transition proposée.

Lors du débat public, le projet Mistral a été présenté comme prioritaire dans des contributions du public. La pertinence de la mise en œuvre du projet a été argumentée par des acteurs économiques de la zone industrielle et portuaire de Fos-Étang de Berre, des représentants syndicaux et des élus locaux du point de vue du **maintien et du développement de la filière sidérurgique à Fos et de l'emploi**.

Principaux enseignements par thématique

L'influence du contexte européens et international sur le projet et l'enjeu de sa viabilité économique

Des questions ont été soulevées sur l'impact du contexte européen et international du marché de l'acier sur la réalisation des projets sidérurgiques. En effet, des particularités de la situation du marché ont été pointées : moins de production nationale et européenne, moins d'exportations, plus d'importation et une concurrence accrue. La **question de la viabilité économique et de la concurrence**, vis-à-vis des pays asiatiques notamment, a ainsi été posée.

Le financement du projet a été questionné par le public, et l'entreprise a annoncé que **le projet serait autofinancé** par le Groupe Marcegaglia. Le porteur de projet a argumenté de l'opportunité d'éviter de payer les quotas de CO₂ et de la proximité des clients européens. Le constat que la compétitivité de la production serait aussi liée au **coût de l'énergie** a été porté. L'enjeu de la **qualité et de la disponibilité d'une énergie décarbonée** pour le projet a également été souligné.

Des demandes de précisions sur l'économie circulaire et sur la provenance des ferrailles

Des questions ont porté sur les mesures mises en place pour développer l'économie circulaire et notamment sur le recyclage des ferrailles utilisées dans les fours électriques. L'enjeu a été soulevé de **l'approvisionnement en ferraille : sa disponibilité et son acheminement vers les sites**. Le porteur de projet et l'État ont été questionnés, avec une demande d'utiliser des ferrailles venant du territoire, et mettant en exergue des enjeux de **souveraineté nationale de la filière**. Des questions ont été soulevées et des attentes exprimées sur les synergies avec les projets industriels voisins.

Des enjeux de transport et de mobilité

Du fait de l'augmentation de la capacité de production, le nombre d'employés prévu sur le site serait en augmentation. Le projet générerait environ 400 nouveaux emplois. Les prévisions du projet renforcent donc **les enjeux voire l'urgence sur les mobilités**, exprimés dans le débat.

En termes de transport des matières premières, Marcegaglia a répondu aux interrogations que l'entreprise prioriserait l'acheminement de ferrailles en train ou par le fret fluvial et maritime. Des

questions et attentes ont été exprimées, sur les **synergies entre industriels** dans ce champ, mutualisation du réseau ferroviaire interne avec d'autres occupants du Môle central, Gravity et Néocarb, harmonisation des horaires de travail, etc.), pour prendre en compte les problèmes de déplacements du personnel et la saturation du réseau routier.

Émissions atmosphériques, poussières, consommation en eau et besoins électriques

Sur ces sujets des notes complémentaires ont été produites par Marcegaglia et publiées sur le site du débat. A l'issue du débat, des précisions restaient en attente selon les spécifications techniques finales du projet et les études à venir.

Principales demandes de précisions et recommandations de l'équipe du débat

Les principales **demandes de précisions** à l'issue du débat adressées à Marcegaglia étaient de :

- 1- *Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur les émissions atmosphériques, la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer, et la gestion des co-produits.*
- 2- *Clarifier les besoins en eau du projet (eau brute, eau potable, eau de mer), les mesures d'économie et de réutilisation des eaux envisagées ainsi que les rejets d'eau usées.*
- 3- *Fournir des estimations des émissions envisagées, en particulier pour nourrir l'Analyse des Effets Cumulés (AEC) et préciser les modalités d'information sur le sujet.*
- 4- *Répondre aux demandes de renforcement de la prévention des risques (y compris par rapport aux émissions atmosphériques) et de la sécurité des travailleurs.*
- 5- *Préciser le bilan carbone des activités existantes et en projet.*
- 6- *Préciser les mesures de sobriété et d'économie circulaire mises en œuvre ou prévues pour les activités existantes et pour les projets.*
- 7- *Préciser les créations d'emplois directs, par projet et cumulés par filière et pour les activités existantes : les destructions d'emploi et reconversions liées aux changements de process industriel.*
- 8- *Préciser les besoins de formation et les mesures d'accompagnement prévues.*
- 9- *Préciser les synergies industrielles entre les projets, au regard de la décarbonation de la filière, des flux et des ressources avec les projets voisins, en particulier sur les ferrailles.*
- 10- *Préciser le plan de financement des projets selon l'évolution des subventions en clarifiant la part et les modalités de subventions publiques attendues pour chacun des projets.*
- 11- *Préciser leurs engagements dans les territoires en termes de financements de projets, de mécénat ou sponsoring, et plus généralement de contribution à la qualité de vie.*

Les principales **recommandations** à l'issue du débat public portaient sur les modalités d'association du public à la poursuite du projet. Pour cela il était demandé à Marcegaglia de :

- 1- *Renforcer la visibilité des projets auprès du public, par des efforts notables de communication grand public, via l'ensemble des médias et par des temps d'échanges spécifiques.*
- 2- *Préciser les modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.*
Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre une
- 3- *Variété de modalités pour l'impliquer dans l'élaboration des décisions.*
- 4- *Poursuivre la coordination entre les instances pérennes de concertation, les concertations préalables ou continues sur les projets et la concertation continue sur le programme de décarbonation et de réindustrialisation, en particulier via des réunions communes.*
- 5- *Organiser des rencontres publiques d'information et d'échange sur les résultats des études de danger, possiblement communes à plusieurs projets.*
- 6- *Informier le public sur les émissions atmosphériques de leur projet et l'impliquer dans la définition des modalités de surveillance sur les émissions.*
- 7- *Clarifier et partager le calendrier des études et des décisions tout au long de la concertation continue.*

- 8- *Mettre en place des comités de suivi, instances pérennes de concertation qui accompagneraient les développements des projets et seraient ouverts aux parties prenantes et aux citoyen·ne·s de manière large.*
- 9- *Participer aux temps de concertation organisés par d'autres sur les enjeux qui concernent leur projet.*
- 10- *Informers le public des choix technologiques pour le projet Mistral dès qu'ils seront arrêtés.*

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC

A l'issue du débat public, Marcegaglia a confirmé son intention de poursuivre le projet Mistral. L'entreprise a répondu aux demandes de précisions et recommandations du compte rendu de l'équipe du débat⁴. Elle a poursuivi la réalisation des études environnementales et techniques et l'élaboration du projet.

Marcegaglia, à l'issue du débat, a acté un certain nombre de choix et plusieurs évolutions du projet⁵ :

- **Evolution du projet public** avec une séparation de la modernisation de l'usine historique et de la construction d'une nouvelle unité
- **Évolution du montant des investissements** : Le coût du projet à l'origine était de 600 millions d'euros financés sur des fonds privés. L'estimation actualisée est de 1,2 milliards d'euros.
- **Évolution du couloir de biodiversité** : L'inventaire faune-flore/habitants a mis en évidence une zone humide à enjeux modéré sur l'emprise initialement prévue pour les casiers de stockage de déchets non dangereux. Un autre emplacement a été à l'étude pour maintenir le couloir de biodiversité en continuité avec la zone préservée sur le terrain voisin du projet Néocarb porté par Elyse Energy.
- **Consommation d'eau de mer** : A l'issue des dernières estimations, Marcegaglia a précisé que la future usine ne consommerait pas d'eau de mer. Elle serait équipée de tours de refroidissement en circuit fermé.
- **Enjeux logistiques** : Dans les prémisses du projet, la volonté était de limiter au maximum le recours au réseau routier et de privilégier le recours aux moyens maritimes et ferroviaires. Le débat public a renforcé cette orientation, et Marcegaglia a travaillé avec les autorités compétentes pour mettre en place un embranchement au niveau sud du môle central, sans charger le réseau ferroviaire.

Dans son avis du 12 janvier 2026⁶, la CNDP a pris acte du document produit par Marcegaglia sur le projet Mistral en décembre 2025 et constatait que :

- La réponse de Marcegaglia au compte-rendu du débat était complète et clarifiait les points sur lesquels des précisions seraient apportées dans les étapes suivantes.
- Marcegaglia s'engageait dans sa réponse à participer à la concertation continue globale
- Marcegaglia poursuivait son projet et mettait en œuvre une concertation continue sur celui-ci.
- Le projet avait évolué à la suite du débat public avec une séparation de la modernisation de l'usine historique et de la construction d'une nouvelle unité dont certaines implantations avaient été revues. Le calendrier avait été confirmé avec une prévision de dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale au premier semestre 2026.

⁴ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-12/251212_Mistral%20Marcegaglia_D%C3%A9cision%20compte-rendu%20et%20bilan%20suite%20d%C3%A9bat%20public.pdf

⁵ <https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/wp-content/uploads/2026/03/Lettre-dinformation-Marcegaglia-Fevrier-2026-RevueGarantes.pdf>

⁶ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2026-01/AVIS_2026_4_FOS_8%20Sign%C3%A9%20MP.pdf

- Le document indiquait des moyens mis en place pour tenir les engagements pris, y compris pour poursuivre les efforts de coordination des concertations continues et de synergies entre les projets.
- Marcegaglia avait précisé ses engagements vis à vis des territoires

Et recommandait alors que Marcegaglia :

- Informe le public le plus rapidement possible des choix technologiques arrêtés et de leurs effets.
- Permette au public de disposer en temps réel des calendriers (dont celui des études) et des données chiffrées actualisées concernant le projet (financements, impacts, emplois, etc.).
- Apporte dans la concertation continue les réponses aux demandes de précisions objet d'études complémentaires, en versant à la concertation les résultats de ces études dès qu'ils sont disponibles.
- Poursuive son implication dans la concertation globale à l'issue de la concertation continue sur le projet au regard du calendrier annoncé du projet.

MISSION DES GARANTES

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel d'être informé et de participer à l'élaboration des décisions sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne des personnes **neutres** à l'égard du projet et **indépendantes** à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garantes font attention à la **transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations** transmises, à **traiter de manière équivalente** chaque argument quel que soit son origine (expert.e, responsable du projet, citoyen.ne, élu.e, etc.) et à **inclure tous les publics**, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garantes s'assurent que :

- les recommandations des garantes et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échanges.

Les garantes ont reçu une lettre de mission⁷ qui spécifiait les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Il leur a en particulier été demandé d'être vigilantes au suivi des engagements de Marcegaglia pris en réponse aux recommandations et demandes de précisions formulées dans le compte-rendu du débat public et rappelées ensuite dans l'avis du 12 janvier 2026 de la CNDP, ainsi que de veiller à coordonner la concertation continue sur le projet Mistral avec la concertation continue sur le projet d' ArceloMittal Fos-sur-Mer, celui de GraviHy et avec la concertation continue globale, ainsi qu'avec les autres projets connexes lorsque qu'elles le jugeraient pertinent.

⁷ <https://www.debatpublic.fr/debat-global-sur-le-territoire-de-fos-etang-de-berre-7054>

ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Cette concertation continue se caractérise par sa **durée relativement courte : 7 mois** entre son lancement et celle de la consultation, et moins 5 mois entre son lancement et le dépôt du DDAE (Dossier de demande d'autorisation environnementale).

Marcegaglia a mis en œuvre les modalités prévues et présentées à la CNDP en mai 2026. Plus précisément, les modalités suivantes :

Des **outils d'information** :

- **Site internet** dédié à la concertation continue⁸ incluant un formulaire de contribution
- Communication sur les **réseaux sociaux** : LinkedIn⁹
- **Lettres d'information**

Des **réunions en présentiel** :

- **Réunion publique** conjointe avec Gravithy et Neocarb le 3 février 2026 ;
- Organisation d'une **visite** de site avec FNE Paca et le SPPPI Paca, le 27 mars 2026.
- Seconde **audition** du projet Mistral **par le SPPPI** le 29 avril 2026
- Participation à la **journée « Parlons industrie »** organisée par le journal La Provence le 19 juin 2026.

Des points réguliers ont été organisés entre les garantes et le porteur de projet tout au long de la concertation continue. Les garantes étaient présentes aux deux réunions en présentiel organisées par Marcegaglia. **Le dialogue avec le porteur de projet a été constructif** et les recommandations des garantes ont été prises en compte. Durant cette courte concertation continue, Marcegaglia a montré **une volonté de poursuivre le dialogue avec le public et les parties prenantes et de prendre part à la concertation continue globale**. Les garantes soulignent l'implication des équipes de Marcegaglia et de son prestataire dans la mise en œuvre des modalités.



Figure 4 : Capture d'écran site Internet -06-08-26 Source : <https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/projet-mistral/>

⁸ <https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/projet-mistral/>

⁹ LinkedIn Marcegaglia Fos-sur-Mer : <https://it.linkedin.com/company/marcegaglia>

Des outils d'information divers sur le projet et sur la concertation

La communication lors de la concertation continue s'est faite par les **réseaux sociaux**, par le **site Internet** de la concertation, par **voie de presse** et par **courriel**. La communication en ligne était en français et en anglais.

Un **espace dédiée** sur le **site internet de Marcegaglia Fos-sur-Mer** a permis de partager la description actualisée du projet au regard de ses évolutions techniques et de calendrier. Il donne accès à l'ensemble des documents produits durant le débat public et dans le cadre de la concertation continue. Il comprend un espace pour les contributions et questions du public. Il a vocation à rester actif à l'issue de la concertation continue.

Entre le 17 mars et le 31 juillet 2026, 690 individus se sont connecté sur la page du site internet et 1450 pages ont été vues. Les pages les plus vues sont la description du projet sur la première page (44%), les documents du projet (29%) et les actualités (15%). Les visiteurs venaient essentiellement de France (92%), Paris et Marseille comptaient 45% des pages vues, d'autres localités de la région PACA se partageaient le reste des consultations. Le site internet a ainsi été significativement visité, sans que des questions ou contributions aient été cependant postées.

L'information sur les actualités du projet et de la concertation a été **relayée sur les réseaux sociaux**.

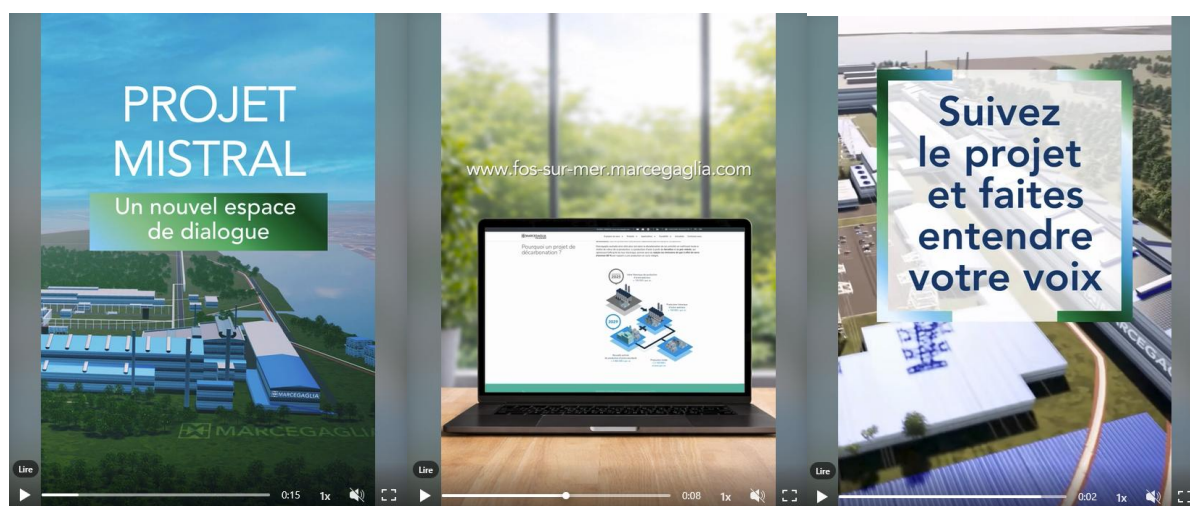


Figure 5 : Trois captures d'écran de la vidéo d'information sur l'espace dédié sur internet

Source : <https://www.linkedin.com/company/marcegaglia-fos-sur-mer/>

Des **montages photo** et une **vidéo** de la future usine ont été publiées durant la concertation continue, donnant à voir son emprise et sa portée.

Deux **lettres d'information** ont été produites par Marcegaglia, en février et juin 2026, diffusées par mail et publiées sur son site Internet. Les garantes ont fait des recommandations sur leur contenu pour une complétude de l'information.

- **La lettre #1** a introduit la concertation continue et présenté les enseignements et ajustements à l'issue du débat public pour le projet Mistral et les dernières avancées du projet. Elle a rendu compte de la réunion publique organisée conjointement avec GravitHy et Neocarb en février ; fait état du protocole d'accord tripartite signé entre GravitHy, Elyse Energy et Marcegaglia pour développer des synergies industrielles au sein de la zone industrialo-portuaire ; porté à connaissance la signature d'un accord global de gestion foncière entre Marcegaglia et Ascofields qui formalise des évolutions pour l'organisation et l'aménagement et le développement de futures activités industrielles.
- **La lettre #2** a annoncé le dépôt du permis de construire et le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) avec un calendrier du projet actualisé. Cette lettre a rendu compte de la visite de site du 27 mars ainsi que de l'audition par le SPPPI le 29 avril, apportant de

nouvelles informations sur les avancées du projet. Elle a fait aussi état d'un accord signé entre Marcegaglia et Danieli pour la fourniture d'équipements sidérurgiques pour le projet Mistral, pour un montant d'environ 450 millions d'euros.

Plusieurs **communiqués de presse** ont été émis dans la période dont à [l'issue de la réunion du 03/02/26](#). Plusieurs **articles de presse** sur le projet sont parus dans des journaux régionaux (Gomet, Made in Marseille, Maritima, La Marseillaise, La Provence, Le Méridional) et nationaux, généralistes (Mes Infos) et spécialistes (Boursorama, l'Essentiel de l'Eco, Le Journal des entreprises, Le Marin, La Tribune). Les articles ont relayé la signature du contrat de fourniture d'équipement avec Danieli, la présentation du projet lors d'événements - 9ème congrès Choose France), le questionnement des syndicats et enfin l'annonce de la consultation.

Des rencontres avec les publics en partenariat

La concertation continue sur le projet a pris place lors de quatre rencontres. **Deux étaient coorganisées par Marcegaglia et deux proposées par des partenaires.**

De manière notable, la tenue des élections municipales en mars 2026 a suspendu celle des réunions publiques des concertations continue sur le territoire et la concertation continue globale n'a pas fait l'objet de réunion publique ou de modalités dans la période.



Figure 6 : Réunion commune du 03/02/26 – Photo des garantes

Une réunion publique d'information conjointe avec GraviHy et Neocarb

Une réunion publique commune avec GraviHy et Néocarb a réuni près de 80 personnes à Fos-sur - Mer le 3 février 2026¹⁰ et a constitué le premier temps de la concertation continue du projet Mistral. L'objectif de cette réunion était pour les porteurs de projet de présenter les avancées de leur projet suite au débat public et son calendrier, les engagements environnementaux, l'utilisation de l'eau en particulier l'eau de mer, et de faire état de la signature d'un protocole d'accord tripartite entre Marcegaglia, GraviHy et Neocarb. La réunion a principalement rassemblé des parties prenantes. Comme l'a souligné le maire de Fos lors de la réunion, il y avait effectivement peu d'habitants de la commune présents. De manière notable, les femmes étaient également en minorité dans la salle (20%).

¹⁰<https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/wp-content/uploads/2026/03/Reunion-publique-de-concertation-continue---Compte-rendu.pdf>

Une visite de site coorganisée avec FNE Paca et le SPPPI Paca

Une visite du site et du chantier a été organisée en collaboration avec FNE Paca et le SPPPI Paca, le 27 mars 2026. Elle a réuni une trentaine de personnes, dont des représentants d'associations (Atmo Sud, FNE 13 et PACA, SPPPI...) des riverains (dont deux membres du collège citoyen du SPPPI), des professionnels d'un des champs d'activité liés au projet et un agent de la Métropole.

Elle avait pour but de présenter l'état d'avancement du projet et de répondre aux questions du public. Les thématiques suivantes ont été abordées au cours d'un premier temps d'échange en salle : la logique industrielle de Marcegaglia et le financement du projet, la production et les débouchés. A l'issue de l'échange, les participant.e.s ont visité l'usine historique de Marcegaglia et le site prévu pour la nouvelle aciérie.

Figure 7 : Communication sur la visite puis publication de photos sur les réseaux sociaux
Source : www.linkedin.com/company/marcegaglia-fos-sur-mer et Marcegaglia pour les photos



Audition du SPPPI

Marcegaglia s'est proposé à une seconde audition par le SPPPI¹¹ (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions) le 29 avril¹², pour poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire. Le format de cette audition est celui d'un échange entre le porteur de projet et une dizaine de représentants des différents collèges du SPPPI (Associations, Industriels/bureaux d'étude, collectivités, Etat/établissements publics experts, Salarié.e.s) sur la base du volontariat.

Les objectifs de l'audition, encadrée par une charte, sont de permettre à chaque collège du SPPPI PACA de se saisir le plus en amont possible des projets, d'éclairer les décisions du porteur de projet en apportant des regards complémentaires, des expériences et d'enrichir et éventuellement faire évoluer le projet. Le compte rendu de l'audition est public¹⁰, disponible sur le site du SPPPI Paca et sur celui de Marcegaglia Fos-sur-Mer.

Les points suivants ont été discutés : Actualisation du projet Mistral, Logistique et synergies industrielles, Séquence ERC (Éviter-réduire-Compenser) et terrain de compensation, Qualité de l'air, Eau et Poursuite du dialogue citoyen.



Figure 8 : Seconde audition du SPPPI

Source : [Image de couverture du compte-rendu de l'audition](#)

Journée « Parlons Industrie »

La journée ouverte au public « Parlons Industrie » a eu lieu le vendredi 19 juin, au siège du journal La Provence avec des tables rondes et un « job dating » (forum emploi), c'est à dire une opportunité de rencontre entre l'entreprise et des personnes en recherche d'un emploi, de stage ou d'alternance. Marcegaglia a échangé sur le projet et plus spécifiquement sur les perspectives d'emploi avec environ 80 personnes potentiellement intéressées par travailler dans l'industrie.

¹¹ Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles. Association de concertation sur l'environnement, le risque et l'industrie. Cette instance réunit collectivités, industriels, associations, services de l'État et des représentants de la société civile.

¹² <https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/wp-content/uploads/2026/06/Compte-rendu-Audition-SPPPI-PACA-Marcegaglia-29-avril.pdf>

RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Cette section présente une synthèse des arguments exprimés suivant différentes thématiques et identifie les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses dans le débat global. Elle développe plus spécifiquement les arguments ayant été portés dans la concertation continue au regard du compte-rendu effectué à l'issue du débat global. Les citations dans le texte viennent des comptes-rendus publiés sur le site de Marcegaglia¹³ et des notes prises par les garantes lors des deux rencontres où elles étaient présentes (03/02/26 et 27/03/26).

Décarbonation, logique industrielle et financement

Marcegaglia a confirmé la poursuite du projet à l'issue du débat et apporté des précisions sur son évolution et son opportunité. Par rapport au projet initial d'usine unitaire, le projet s'articule aujourd'hui sur 2 composantes complémentaires : d'une part la **modernisation et maintenance de l'usine historique** et d'autre part la **construction d'une nouvelle aciérie indépendante**.

L'entreprise a ré-argumenté de sa **contribution à la stratégie nationale de réindustrialisation et de décarbonation de la sidérurgie européenne** et rappelé son statut de PINM (Projet d'Intérêt National Majeur). L'opportunité du projet vis à vis de cette contribution n'a pas été questionnée dans la concertation continue.

Du point de vue de la contribution de Mistral à la décarbonation de l'industrie de l'acier, le **bilan carbone** préliminaire du projet Mistral¹⁴ avait été présenté dans une note complémentaire au dossier du débat public, faisant état d'une estimation de production de 0,15 tonnes de CO₂ par tonne d'acier produite, inférieure à la moyenne européenne pour la filière électricité et ferrailles de l'acier, de 0,4 tonnes de CO₂/tonne d'acier produite. Le bilan définitif était en attente à l'issue du débat et n'a pas été actualisé dans la concertation continue.

La logique industrielle de Marcegaglia. L'influence du contexte européen et international du marché de l'acier sur la viabilité de la filière sidérurgique française et européenne, avait fait l'objet de discussions durant le débat global. Marcegaglia a acquis l'usine d'Ascométal de Fos pour ne plus dépendre de fournisseurs en aciers standards fabriqués avec des énergies fossiles. Dans le contexte de baisse de la production d'acier en Europe, Marcegaglia a réaffirmé sa stratégie de sécuriser son approvisionnement.

« Où sont vos clients ? (...) Est-ce qu'il y aura des clients français à terme ? » (Visite, 27/03/26) **La production et les débouchés.** Comme dans le débat global, le modèle économique de Marcegaglia a été questionné et en particulier ses débouchés. Mistral produirait des aciers plats à destination du bâtiment et d'autres marchés industriels. Ses débouchés seraient majoritairement européens avec comme principal client les usines de Marcegaglia situées en Italie (Ravenne, Gazoldo, Butrio). Ainsi, pour le porteur de projet, la production n'alimentera que ponctuellement le marché français en satisfaisant possiblement des demandes de petites bobines. La différence entre la production de Marcegaglia et celle d'ArcelorMittal Fos a été questionnée. Marcegaglia a précisé que les aciers produits étaient différents. ArcelorMittal Fos a une production technique pour l'automobile notamment et Marcegaglia fait des aciers plats pour le bâtiment et a d'autres marchés.

Approvisionnement en matières premières. Marcegaglia a apporté des précisions à la suite des interrogations soulevées dans le débat public et renouvelées dans la concertation continue concernant **la provenance des ferrailles**. Celles-ci viendraient principalement d'Europe, avec l'intention de capter des exportations de l'Europe de l'Est et d'autres pays dont le Royaume Uni du fait de la désindustrialisation importante en cours dans ce pays : « Elle vient d'Europe. L'essentiel de la ferraille vient de la déconstruction de bâtiments industriels. Beaucoup en Angleterre. Beaucoup allait en Ukraine et en Russie. Un grand utilisateur de Ferraille aujourd'hui est la Turquie. » (Réunion 03/02). Marcegaglia précise qu'en PACA, la ferraille disponible n'est pas suffisamment propre vis-à-vis des besoins pour la

¹³ <https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/projet-mistral/documents/>

¹⁴ https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/wp-content/uploads/2026/02/04_DebatFBP-Marcegaglia-Projet-Mistral-Fiche-1.pdf

production. Celle des régions industrielles est plus intéressante, par exemple celle provenant de démantèlement d'usines à Lyon. De plus, de Lyon à Fos, la ferraille peut arriver par l'artère du Rhône. Le caractère compliqué du tri de la ferraille a été souligné par Marcegaglia « *c'est un métier, c'est très compliqué* » (Visite, 27/03/26).

Du fait de la composition de la ferraille, Marcegaglia est obligé d'**utiliser une part de DRI¹⁵ et de HBI¹⁶** dans son process industriel, c'est à dire de l'oxyde de fer réduit, pour obtenir la composition de l'acier voulue. L'exemple est donné de 15 à 25% de DRI nécessaire pour les aciers plats et mous, les plus difficiles à faire selon le porteur de projet, c'est à dire le « fer blanc » pour les boîtes de conserve ou de boissons. Pour le DRI (minerai pré-réduit), Marcegaglia a annoncé son intention de se fournir auprès de GravitHy. En cas de décalage du projet GravitHy, des solutions transitoires d'importation seraient possibles. Des approvisionnements sont envisagés depuis l'Amérique du Sud (Brésil), le Qatar ou l'Algérie. Marcegaglia a évoqué des possibilités d'import soulignant qu'à l'heure actuelle, le marché mondial n'est pas structuré pour le DRI. Marcegaglia a précisé que le HBI produit par l'hydrogène n'était pas compétitif actuellement mais que « *le monde de l'acier bouge en ce moment pour trouver d'autres solutions que les hauts fourneaux.* » (Réunion publique, 03/02/26).

Quelle « *attente de financements de la France ou de l'Europe ?* » (Visite, 27/03/26)

Financement du projet. Durant la concertation continue, la question de « **l'indépendance économique** » de Marcegaglia a été posée. L'entreprise a réaffirmé que le projet Mistral pourrait être autofinancé à hauteur de 1,2 milliards d'euros. Ce montant d'investissement a été revu à la hausse depuis l'ouverture du débat. Il était initialement (2025) de 600 millions d'euros. Une question a porté sur l'attente de subventions publiques françaises ou européennes. Marcegaglia a souligné que du fait du financement public des autres sidérurgistes, le marché subissait une distorsion et annoncé avoir également demandé des financements au niveau français et européen sans que ce soit une condition à la viabilité du projet.

« *Quel sera le coût de production de la décarbonation ? Les clients sont-ils prêts à payer plus ?* » (Visite, 27/03/26).

Coût de la décarbonation. Le coût de l'acier européen et sa compétitivité ont fait l'objet de discussions lors du débat global avec des interrogations réitérées dans la concertation continue. Marcegaglia a confirmé l'enjeu du prix de l'acier décarboné et les interrogations subsistantes : « *le prix devrait être inférieur au prix de l'acier chinois, est-ce qu'on va y arriver ? Le haut-fourneau c'est un rendement énorme de 99,7%, mais beaucoup de choses à côté du haut-fourneau coûtent, l'ensemble est très énergivore. Avec les modernisations, on va arriver presque au même coût. Mais les ferrailleurs vont faire monter les prix !* » (Visite, 27/03/26).

Synergies avec d'autres projets

Au-delà du partenariat envisagé entre Marcegaglia et GravitHy sur le DRI, la synergie opérationnelle entre les entreprises de la ZIP (Zone Industriale Portuaire) a fait l'objet de précisions et d'échanges, en particulier à l'occasion de la présentation du **protocole d'accord avec les industriels voisins Néocarb et GravitHy** lors de la réunion publique du 03/02/26. Ce protocole concerne la logistique ferroviaire (dont une mutualisation de voie ferrée), l'économie circulaire (Mutualisation des utilités et des flux de matières entre les sites), les services (mutualisation de la médecine du travail, d'un restaurant Inter-entreprises et caserne de pompiers locale) ou encore le partage des informations relatives aux permis. La concomitance des calendriers de développement des trois projets est identifiée comme une opportunité facilitant la mise en œuvre de ces coopérations. Il a été précisé qu'un accompagnement de la synergie entre les industriels était opéré par PIICTO¹⁷, avec un financement de l'ADEME¹⁸. La synergie des projets a été saluée par des participants et des attentes sur le sujet réaffirmées.

¹⁵ DRI pour direct reduced Iron : Minerai de fer pré-réduit c'est à dire traité par réduction directe.

¹⁶ HBI pour Hot-briquetted iron : Minerai de fer pré-réduit sous la forme de fer briqueté à chaud

¹⁷ Plateforme Industrielle et d'Innovation Caban-Tonkin

¹⁸ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

« La chose la plus importante que vous ayez dit c'est cette synergie (entre les entreprises) »
(Réunion publique, 03/02/26).

Concernant le dégazage sous vide, en réponse à une question, Marcegaglia a précisé ne pas prévoir d'utiliser la **vapeur** des voisins.

« Est-ce que, technologiquement parlant, il est possible de capter le CO₂ pour le donner aux voisins H4V et Néocarb ? Est-ce du CO₂ biogénique ou non, comme ce sont des ferrailles et non du fossile ? » (Audition SPPPI, 29/04/26).

La question du **captage du CO₂ émis pour alimenter les industries voisines** a été posée lors de la concertation continue : Marcegaglia a confirmé qu'il était possible de capter du CO₂ lorsqu'il est canalisé et non diffus, notamment pour les cheminées des fours de réchauffage. Cette solution est cependant encore au stade de l'expérimentation. Le procédé est complexe et coûteux. Marcegaglia confirme qu'il existe un débat au niveau européen sur le CO₂ biogénique, il pourrait être jugé biogénique lorsqu'il s'agit de recyclage. Ce qui présenterait un intérêt financier.

En termes d'**énergie**, Marcegaglia a décrit son entreprise comme frugale en consommation en **valorisant les synergies existantes** afin d'optimiser les besoins énergétiques grâce à la récupération de chaleur et une organisation efficiente de ses ateliers. L'entreprise a été interrogé le 03/02/26 sur la dépendance du projet Mistral à la réalisation du projet de **ligne THT (Très Haute Tension) Jonquières-Fos** pour une alimentation complémentaire du Port. Marcegaglia a précisé que la tranche de l'usine visant à produire 2,15 Mt d'acier se ferait avec la ligne à 225 kV actuelle donc que le projet Mistral actuel n'était pas dépendant de la ligne THT. La phase suivante, potentiellement dans une dizaine d'années avec un deuxième four à arc électrique nécessiterait une puissance de 400kV. Cependant, GravitHy ayant besoin d'une ligne THT, Marcegaglia a exprimé son intérêt à ce qu'une ligne THT existe.

Lors de la réunion publique du 03/02/26, une représentante du Club ouest Provence a exprimé la volonté des **TPE (Très petites entreprises) et PME (Petites et moyennes entreprises) locales** d'être intégrées dans la dynamique industrielle renouvelant les enjeux liés à la sous-traitance exprimés dans le débat. La perspective d'un élargissement de la Synergie au-delà des grands industriels a été énoncée par les porteurs de projet lors de la réunion publique du 03/02/26.

Logistique et mobilité

L'attention portée à la mobilité et à la logistique a été présentée par Marcegaglia comme l'un des principaux enseignements du débat public lors de la réunion publique du 03/02/26. Marcegaglia souligne ainsi l'« **Importance stratégique de la logistique, considérée comme un facteur clé pour la compétitivité du site.** » (Réunion publique, 03/02/26). Ces sujets ont fait l'objet de questions et d'échanges dans les rencontres de la concertation continue.

Sur le **transport des matériaux** (intrants et produits), Marcegaglia a réaffirmé son engagement à limiter le transport routier et à privilégier le fluvial, le maritime et le ferroviaire : « *Le recours au ferroviaire pour l'acheminement des matières premières, qui constituait initialement une orientation envisagée avant le débat public, est désormais un axe structurant et pleinement intégré au développement du projet* » (Réunion publique, 03/02/26). L'entreprise a évoqué une étude en cours pour déterminer l'équilibre optimal et développer le ferroviaire, en synergie avec d'autres entreprises. Marcegaglia a confirmé que les flux de matières premières seraient convoyés majoritairement par transport maritime, via le terminal minéralier du port. Le transport de la ferraille en Europe pourrait se faire de manière privilégiée par l'axe Rhône-Saône. Le fret ferroviaire est estimé à 35 à 36 convois par semaine avec, en conséquence, une nécessité de doubler la voie. Des doutes ont été réitérés par le public sur la capacité à atteindre ces ambitions. Marcegaglia a apporté des précisions sur les questions soulevées et sur les études en cours sur le tracé, les autorisations ainsi que les options d'électrification, d'emploi de conducteurs ou de robots.

« Vous parlez de transport par voie ferrée, mais ce n'est pas encore véritablement opérationnel, il y a encore beaucoup de travail » (Audition SPPPI, 29/05/26)

L'**approvisionnement en matériaux de construction** a été questionné lors de la visite. En réponse, Marcegaglia a précisé que beaucoup de colis lourds pour la construction arriveraient par la mer. Ils prévoient de construire une centrale à béton sur le site (pour 75m², 80t de béton).

« 1000 emplois de plus c'est 1000 voitures. C'est très compliqué pour les fosséens. Quid du covoiturage ? » (Réunion publique, 03/02/26)

Sur la **mobilité**, l'augmentation importante des salariés prévue et donc du trafic, pourrait contribuer aux congestions routières. Marcegaglia précise que « *l'essentiel du personnel est posté* » donc une partie seulement du personnel serait concernée par le problème des embouteillages. Pour cette partie, l'entreprise évoque des pistes à l'étude sur la mise en place de navettes inter-entreprises, d'une coordination des horaires des prises de poste avec les autres industriels de la zone (Réunion publique, 03/02/26) et de covoiturage (Visite, 27/03/06). Plusieurs personnes dans le public ont insisté sur l'importance de la mise en œuvre de ces solutions. La **mise en œuvre de moyens pour la mobilité des employés et la mutualisation avec les autres entreprises** ont été par exemple abordés à l'occasion de l'Audition au SPPPI, conduisant Marcegaglia à renouveler son engagement sur le sujet et clarifiant les avancées avec les partenaires. Un dialogue est en cours avec la Métropole sans avancée concrète à ce stade. Une mutualisation est envisagée avec d'autres industriels : « *Ce sujet est dans les radars, notamment dans le cadre de la mutualisation avec les entreprises.* » Le caractère « *compliqué* » du problème est souligné du fait de la multiplicité des lieux de résidence des salariés et des destinations. « *Mais il y a le problème $n \times p$, où n (sources, les gens habitent à différents endroits) $\times p$ (destinations, multiples également) donc c'est assez compliqué. La solution c'est de faire un hub central puis on trouvera des solutions pour que les employés rejoignent leur poste. En tout cas, nous sommes prêts à imaginer des solutions.* » La solution des pistes cyclables est écartée par l'entreprise, la considérant comme peu réaliste.

Marcegaglia a versé une contribution au registre de la concertation continue sur le projet de liaison routière Fos-Salon¹⁹ le 30/06/26 présentant la « **qualité de la desserte routière** » comme une des « *conditions d'accueil industriel* » en considérant que l'aménagement en 2x2 voies avec échangeurs dénivelés de la liaison Fos-Salon « *permettrait de dissocier efficacement les flux de transit des circulations locales, de sécuriser les accès à la zone industrielle pour les salariés et les riverains et de réduire la pression sur les voiries urbaines des communes traversées ...* ».

Emploi et Formation

L'**Emploi** a représenté un enjeu fort durant le débat global, en particulier pour la filière sidérurgique. Le point reste fortement d'actualité dans un contexte d'évolution de la filière sidérurgique en Europe avec de fortes incertitudes. Le volume d'emplois en création annoncé par Marcegaglia dans le dossier du débat en 2025, de 1000 emplois directs et indirects est maintenue.

« *Est-ce qu'il y aura des nouveaux métiers et lesquels ?* » (Visite de site, 27/03/26)

Les questions du public, durant la concertation continue, ont porté sur les **types d'emploi envisagés**. Marcegaglia a précisé la diversité des métiers pressentis, « *le projet Mistral nécessitera une grande diversité de métiers de très qualifiés (ingénieur, manager, ...) à peu qualifié (opérateur, conducteur d'engins, ...)* » et a insisté sur le caractère automatisé de la nouvelle usine avec utilisation de l'intelligence artificielle. Des recrutements sont annoncés à tous les niveaux de qualification accompagnés d'un plan de montée en compétences. Un plan de formation est prévu d'être développé avec les acteurs locaux de la formation. Des besoins de formation sont identifiés par Marcegaglia par exemple sur les techniques de laminage. Marcegaglia indique que la phase de recrutement sera engagée progressivement à compter de la publication du dossier d'autorisation environnementale. Des interrogations ont été soulevées sur les transformations de l'emploi par l'usage de l'intelligence artificielle.

¹⁹ Concertation continue en cours cf. <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/liaison-fos-salon-r3679.html>

« Avez-vous une équipe dédiée pour la RSE (responsabilité sociale des entreprises) ? » (Visite de site, 27/03/26)

« Je fais une formation professionnelle à 51 ans. Est-ce que j'ai ma place ? ». (Intervention d'une participante lors de la réunion du 03/02/26)

L'**organisation du travail** et en particulier l'**amplitude horaire** ont été interrogées. Marcegaglia décrit une organisation de travail en 3/8, soit 5 équipes qui se relaient en postes de 8 heures, pour assurer une production continue 24h/24 et 7j/7, d'autres postes auront une amplitude horaire plus classique en journée. Marcegaglia répond à la question posée, que l'entreprise disposait d'une équipe dédiée à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et s'engageait à poursuivre le travail déjà réalisé dans ce champ, dont la poursuite d'un programme pour les femmes. Elle précise que le caractère automatisé de l'usine facilitera l'emploi féminin. Plus largement la question des profils attendus en termes d'âge et de genre a été interrogée et la féminisation de l'industrie. Des informations complémentaires sont attendues sur les sujets de l'emploi et de la formation.

Impacts environnementaux et risques

Les impacts environnementaux et les risques ont fait **l'objet d'une vigilance soutenue** dans la concertation continue **par un public averti**, cela en lien avec les enjeux de **santé**.

La **qualité de l'air et les poussières** ont constitué un sujet d'importance dans le débat global donnant lieu à des notes complémentaires de Marcegaglia pour préciser les impacts du projet Mistral. Des précisions étaient attendues à l'issue du débat sur ces thèmes dont les résultats des études complémentaires conduites. Durant la concertation continue, des questions ont été posées sur la pollution et l'utilisation de minerai.

« Comment allez-vous faire pour avoir une pollution égale à zéro ? Allez-vous juste traiter de la ferraille ou bien fabriquer de l'acier à partir de minerai ? » (Audition SPPPI, 29/04/26).

Marcegaglia explique que la ferraille constituerait 70 à 80% des matières dans le four, il n'y aurait pas d'opération de réduction de minerai de fer opérée sur le site. Cependant, il resterait des fumées dont les éléments de type métaux lourds seraient filtrés et piégés. La génération de fumées en toiture, liée au procédé, serait gérée par des systèmes de filtration permettant **la captation et le traitement** et par l'application, selon la réglementation, des meilleures techniques disponibles (filtres à manche). Les mêmes types de captation et traitement seraient prévues pour le laminage. Une personne a appelé à une vigilance sur l'efficacité des filtres à manche.

« Aujourd'hui on a encore ces cheminées qui crachent de la fumée jaune. Cette pollution doit être arrêtée. Même si ce n'est pas très important, il ne faut plus le voir. » (Audition SPPPI, 29/04/26)

Les échanges ont porté sur les **émissions actuelles du site** et en particulier des fumées jaunes visibles : Marcegaglia a convenu qu'il fallait diminuer ces panaches jaunes, dus au processus de scarfing (ébarbage au chalumeau avant laminage) et ajouté que ce processus n'existerait plus sur la nouvelle usine, qui utiliserait un meulage des brames par un système mécanique, les meulures repartant dans le four en recyclage.

« La nouvelle usine, tout sera canalisé donc ça ne semble pas poser de problème, mais qu'en est-il de l'ancienne usine ? Nous sommes preneurs des chiffres lorsqu'ils seront disponibles. » (Audition SPPPI, 29/04/26).

Une personne a interrogé la quantité totale de **poussières** émise en prenant en compte les deux usines : Marcegaglia a indiqué que les études étaient en cours de finalisation et que les estimations seraient communiquées dès que disponibles.

« Allez-vous utiliser un water jacket (chemise d'eau) pour le refroidissement ? (...) Vous parlez d'un circuit fermé mais vous consommez 3,8 ML d'eau ? est-ce l'évaporation ? est-ce vous rejetez dans le milieu ? » (Visite de site, 27/03/26)

A propos de la **consommation d'eau**, Marcegaglia a précisé que la nouvelle installation n'aurait pas recours à l'eau de mer, elle serait équipée de tours de refroidissement en circuit fermé réduisant fortement la consommation d'eau et les rejets thermiques. Des prévisions de consommation ont été présentées le 03/02/26, pour l'eau potable : 100 000 m³/an, correspondant à l'évolution la consommation et de l'usage sanitaire par le personnel salarié qui serait plus nombreux ; pour l'eau brute du réseau industriel : entre 2,5 et 3,5 millions de m³/an au lieu de 5 millions de m³/an actuellement. Une analyse de la consommation d'eau de l'usine actuelle était en cours afin d'identifier toutes les pistes de réduction. Lors de la visite une question du public a porté sur le mode de refroidissement. Marcegaglia a indiqué les ferrailles seraient réchauffées avant l'entrée dans le four avec les gaz de la sortie du four, le besoin de refroidir serait ainsi moins important et donc réduirait la consommation d'eau. Une autre personne a interrogé les rejets. Marcegaglia a confirmé qu'il s'agissait bien d'évaporation et qu'aucun rejet ne se ferait dans le milieu.

L'information a été actualisée sur l'**emprise foncière**. Le projet disposait d'un terrain d'une superficie de 100 hectares à l'origine. Il dispose à présent de 142 hectares après le rachat d'une bande de terrain à Ascofields. Marcegaglia a annoncé cependant une réduction de l'emprise foncière, rendue possible par une optimisation des implantations et des installations industrielles.

Le projet Mistral a évolué dans son intégration environnementale à la suite des résultats de l'étude faune-Flore, selon la **démarche Éviter-Réduire-Compenser**. Un espace de stockage a été déplacé pour préserver un couloir de biodiversité commun avec le projet Néocarb voisin. Durant la concertation continue, Marcegaglia a été interrogé sur les mesures de compensation écologiques qui étaient encore à l'étude. Marcegaglia a apporté des premières informations, lors de la visite de site, de devoir compenser 80 hectares et disposer d'une proposition de 82 hectares en zone humide. La lettre d'information de juin 2026 précise que « des mesures de compensation sont prévues à hauteur de plus de 100 hectares, incluant notamment des zones humides ». Le terrain de compensation était en cours de précision avec le Grand Port Maritime de Marseille, opérateur SNCRR (Site naturel de compensation, de restauration et de renaturation). Lors de la réunion du 03/02/26, la cohérence de la compensation des différents projets a été questionnée et le besoin d'une approche globale des compensations rappelé en faisant référence au enjeux identifiés dans le débat public global. Un participant a appelé le port à jouer un rôle plus important sur le sujet au titre de sa compétence d'aménagement du territoire.

« Dans le débat (public) il y a eu une présentation des compensations réfléchies sur globalité et pas projet par projet ! » (Réunion publique 03/02/26).

D'autres questions ont concerné l'installation de **panneaux photovoltaïques et la végétalisation** des bâtiments. Marcegaglia a répondu positivement sur ces deux aspects en précisant le site de la végétalisation sur le toit du restaurant d'entreprise. Marcegaglia a évoqué un projet en cours sur l'insertion paysagère.

« Avez-vous inclus des actions préventives pour ces différents types de risques majeurs, en particulier la submersion marine qui peut avoir un impact assez fort dans quelques années ? Allez-vous informer les citoyens de la zone sur ce que vous allez faire sur les risques majeurs ? Et comment allez-vous faire pour respecter les documents sur les risques de la commune (PPR (Plan de prévention des risques), PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), PPRS (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de séisme)). » (Audition SPPPI, 29/04/26).

Marcegaglia a été sollicitée sur la prise en compte des **risques majeurs** : incendie, submersion marine, séisme (zone de niveau 3), pollution accidentelle. Marcegaglia a indiqué que cela faisait partie de la réglementation et donné des précisions sur la prise en compte de la submersion marine avec des surcotes (au-delà des obligations) du site et de la route industrielle, en anticipation de la réglementation sur les enjeux climatiques.

Une contribution a soulevé le sujet du **risque sismique** et conseillé de faire des études approfondies sur la question, même s'il n'y a pas de faille dans la zone d'implantation. Marcegaglia a approuvé en indiquant qu'il transmettrait cette remarque aux bureaux d'étude, et complété en évoquant le risque SEVESO : « les études de danger sont en cours de finalisation, on travaille sur deux axes : que les employés aient un accès rapide à l'extérieur et qu'ils puissent se confiner rapidement. » (Audition SPPPI, 29/04/26).

AVIS DES GARANTES SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

Les garantes estiment que Marcegaglia **a mis en œuvre les engagements qu'il avait présentés à la CNDP à l'issue du débat public** (cf. tableau ci-dessous), en proposant un cadre de dialogue respectueux et ouvert. Les recommandations faites par les garantes ont été suivies.

Engagements de Marcegaglia pour la concertation continue ²⁰	Actions mises en œuvre dans le cadre de la concertation continue
Mettre en place des outils de communication Grand public (différents médias)	Pages Internet pour le projet Mistral sur le site de Marcegaglia, avec accès à tous les documents du projet et un espace de questions /réponses et de contributions; information sur la page LinkedIn de Marcegaglia ; 2 Lettres d'information ; images et vidéo de présentation de la future usine
Préciser les modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements du débat	Les modalités ont été discutées avec les garantes et présentées à la CNDP
Informar des évolutions du projet et de son calendrier	Mises à jour présentées dans les rencontres, les lettres d'information et sur le site Internet
Organiser des rencontres publiques d'information et d'échanges	Réunion publique mutualisée avec GraviHy et Neocarb ; Visite de site organisée avec FNE PACA et le SPPPI PACA
Informar le public sur les calendriers et résultats d'études	Les dates de finalisation des études d'impact, de danger et techniques sur le projet n'ont pas permis de les partager durant la concertation continue. Des premiers résultats ont été partagés e.g. de l'étude Faune Flore.
Informar des choix technologiques dès qu'ils seront arrêtés	Informations apportées sur : le dimensionnement, la séparation du projet en deux composante, la non-utilisation de l'eau de mer ; la qualité de l'air et les dispositifs de captage des fumées et dépoussiérage sur le toit de l'aciérie et la ligne de laminage
Poursuivre les échanges avec les acteurs du territoire mobilisés sur les impacts industriels (PIICTO, SPPPI)	Participation à des actions portées par PIICTO ; poursuite des liens avec le SPPPI (audition, organisation de la visite de site)
Poursuivre le travail et la dynamique avec les industriels voisins	Réunion commune avec GraviHy, Elyse Energie et Marcegaglia et précisions apportées
Participer aux temps de concertation avec d'autres projets dans le cadre de la concertation globale	Sans objet pour la concertation continue globale en attente de relance. Participation de Marcegaglia à la concertation continue sur le projet de liaison routière Fos-Salon.

²⁰ Cf. Document de présentation des modalités par Marcegaglia https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2026-06/2026%2004%2021_Marcegaglia_Concertation_Continue_VF.pdf

Plusieurs modalités d'information et d'échange ont été mis en œuvre dans cette concertation dans le cadre de sa durée notable de 7 mois. Les enjeux identifiés dans le débat public global ont été abordés. Des informations complémentaires ont été apportées et des échanges avec le public ont eu lieu en particulier sur les évolutions techniques du projet, la gestion des poussières et les émissions, la gestion de l'eau, la séquence éviter-réduire-compenser et le lien avec les projets voisins.

La concertation continue a **impliqué principalement des parties prenantes** : représentants associatifs, institutionnels, autres industriels. D'un point de vue quantitatif, la participation a été **modérée**, du fait notamment des formats de modalités choisies, la visite de site du projet était par exemple limitée en nombre (30 personnes) et l'audition du SPPPI impliquait un échantillon de ses membres. La diversité des publics impliqués est cependant notable et **une variété d'argument a été partagée**.

Du point de vue des garantes, le droit à l'information et à la participation a été respecté.

Des **attentes d'information et d'implication restent cependant présentes à l'issue de la concertation continue**. En particulier, la conduite des études techniques complémentaires dans ce temps n'a pas permis de mettre en œuvre le partage de leurs résultats.

Ceci conduit les garantes à formuler et renouveler des **recommandations** qui concernent la poursuite de l'information et de la concertation autour du projet jusqu'à la mise en service des composantes complémentaires et au-delà.

- Une attention devrait être portée dans **la mise à disposition des résultats des études** lors de la consultation sur le DDAE, du point de vue de leur intelligibilité mais également pour compléter l'information du public. Par exemple, les résultats de l'étude de danger n'ont fait l'objet d'aucun partage à ce stade, ni les estimations d'émissions totales, ni le bilan carbone final du projet ou encore les mesures précises de compensations environnementales.
- Des **attentes de précisions** résident également dans la suite du projet sur l'évolution du financement du projet, les offres d'emploi et la transition des emplois existant, la logistique et les solutions pour améliorer la mobilité, et de manière transversale, la synergie du projet avec les autres projets et activités du territoire.
- Les garantes invitent Marcegaglia à poursuivre son engagement à prendre **une part active dans le cadre collectif de concertation**, en lien avec la concertation continue globale organisée par l'État et celles des autres projets du territoire.
- Elles recommandent également de continuer à **aller vers un large public** pour échanger sur le projet, en particulier en participant à des événements ou activités destinées à des publics jeunes.

